



NATURFREUNDE
AMIS DE LA NATURE
FRIENDS OF NATURE
INTERNATIONAL

Klimaschutz – Die Zukunft beginnt heute!

Climate Protection – The Future Begins Now!

Protection du climat – L'avenir commence maintenant!

XX. Kongress | 26.-27.9.2008 Liberec | CZ

Charte des Amis de la Nature pour le climat

Septembre 2008

Table des matières

| | |
|--|----------|
| 1. AVANT-PROPOS | 2 |
| 2. LA POLITIQUE CLIMATIQUE EUROPÉENNE – ENJEUX ET CHAMPS D’ACTION | 5 |
| a) Énergie | 6 |
| b) Transports | 7 |
| c) Bâtiment | 8 |
| d) Agriculture et sylviculture | 8 |
| 3. CONTRIBUTIONS DES AMIS DE LA NATURE À LA PROTECTION DU CLIMAT | 9 |
| a) Activités générales des Amis de la Nature | 9 |
| b) Maisons des Amis de la Nature | 9 |
| c) Voyages et mobilité | 10 |
| d) Action politique | 11 |
| e) Écologie de bureau | 12 |

1. Avant-propos

En ce début du 21^e siècle une chose fait l'unanimité : Le changement climatique est devenu le phénomène central du discours autour de la durabilité, qui interagit directement avec d'autres thèmes majeurs de notre époque comme l'approvisionnement énergétique, la politique du développement, la sécurité alimentaire, la migration, la protection de la nature, la biodiversité, l'emploi et – enfin et non des moindres – la sauvegarde de la paix. Le changement climatique ne peut donc pas être considéré comme un « problème environnemental » classique – trop grandes sont, en dehors des conséquences écologiques profondes de celui-ci (voir Rapport 2007 du GIEC/IPCC), les répercussions à attendre sur le développement économique et social de notre société mondialisée (voir Rapport Stern 2007, Rapport du PNUD sur le développement humain 2007-2008).

À juste titre les Nations Unies considèrent le changement climatique comme le défi majeur à relever par l'humanité en ce siècle. Un réchauffement global moyen de plus de 2 degrés Celsius par comparaison à l'ère préindustrielle aurait des conséquences désastreuses pour les écosystèmes de notre planète et pour le développement humain – la montée considérable du niveau des mers, les sécheresses, des récoltes perdues, la destruction de milieux de vie, des conflits territoriaux, des migrations de masse ou des épidémies ne seraient que quelques-unes des conséquences à attendre (voir GIEC 2007). Afin qu'à long terme ce seuil ne soit pas dépassé, les émissions globales doivent être stabilisées à 400 ppm d'équivalents CO₂ au maximum. La concentration actuelle de CO₂ se monte déjà à elle seule à 380 ppm et ne cesse de progresser chaque année de 2 ppm. Dans une perspective réaliste de la barre des 2 degrés Celsius, les émissions mondiales peuvent atteindre leur valeur maximale entre 2015 et 2020, mais doivent par la suite baisser de manière constante et à long terme (voir Meinshausen 2006).

Le débat politique sur le problème du réchauffement s'est institutionnalisé dès la création du Groupe de travail intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC/IPCC) en 1988 et l'adoption de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCUNCC) en 1992. Les émissions qui ne cessent de croître dramatiquement, notamment dans les pays industrialisés et récemment industrialisés, prouvent que l'action des pays signataires reste jusqu'ici loin derrière les recommandations de ces institutions.

L'Internationale des Amis de la Nature et ses organisations membres souhaitent mettre le doigt sur la nécessité d'une réponse rapide et efficace au changement climatique. D'une part, cette réponse doit comprendre des mesures de réduction substantielle des émissions de gaz à effet de serre (GES) et, d'autre part, des mesures d'adaptation aux conséquences déjà inéluctables du changement climatique. Les pays industrialisés qui sont dans une grande partie les responsables des concentrations plus élevées de GES, ont une responsabilité historique vis-à-vis des pays du Sud qui n'ont pas la même faculté d'adaptation économique aux conséquences du réchauffement climatique. Nous considérons que pour répondre efficacement au changement climatique il faut un changement fondamental des systèmes de valeurs de la politique, de l'économie et des consommateurs et que ce changement doit démarrer dans les pays industrialisés. La science montre que le monde ne manque ni de ressources financières ni de compétences techniques nécessaires pour donner la réponse. Toutefois, à l'heure actuelle, une révolution politico-culturelle s'impose avant tout, afin d'éviter des erreurs d'aiguillage dans les années à venir et un départ sans retour dans la mauvaise direction. Au cœur de cette

mutation culturelle doit figurer la reconnaissance du fait que le principe de base néolibéral de la croissance économique inconditionnelle n'est pas compatible avec les mesures d'urgence nécessaires en vue de la protection du climat.

À travers sa Charte pour le climat, l'Internationale des Amis de la Nature demande d'une part à l'Union européenne et aux États membres de celle-ci que soit adoptée une politique climatique ambitieuse, correspondant à l'état actuel de la science et basée sur le respect du seuil des 2 degrés Celsius. Forte de sa responsabilité historique et de sa force économique, l'Union européenne doit jouer un rôle de précurseur dans les négociations internationales en vue d'un accord post-Kyoto. Pour assumer ce rôle il faut un programme intégré et transsectoriel en matière de climat, pour les domaines de l'énergie, des transports, de la construction, de l'agriculture et de la sylviculture.

D'autre part l'Internationale des Amis de la Nature définit dans sa Charte pour le climat des objectifs ambitieux pour elle-même ; étant l'une des grandes fédérations européennes pour le développement durable, elle montrera le chemin vers le changement culturel nécessaire. Nous souhaitons montrer que nous sommes nous-mêmes disposés à changer des habitudes et des structures traditionnelles. Que nous sommes disposés à revoir de manière critique nos activités quotidiennes et les comportements de consommation qui nous semblent aller de soi aujourd'hui. Vivre soi-même la protection du climat est un défi passionnant également pour les Amis de la Nature – un défi social et global que nous voulons relever avec toute notre force et conscients des nos idéaux historiques. Car, en dehors de tous les dangers inhérents au changement climatique, nous tenons à souligner une chance possible : un succès obtenu par une réponse globale au changement climatique serait synonyme d'un essor décisif vers le développement durable dans toutes ses dimensions.

2. La politique climatique de l'Union européenne – enjeux et champs d'action

La première période d'engagement du Protocole de Kyoto expire en 2012. Un accord de suivi international juridiquement contraignant, actuellement en cours de négociation, doit – d'après les constats scientifiques récents – répondre aux critères suivants :

- Le réchauffement global moyen ne doit pas être supérieur à 2 degrés Celsius.
- Les concentrations globales de gaz à effet de serre doivent, à long terme, être stabilisées à un niveau inférieur à 400 ppm d'équivalent CO₂. À court terme, entre 2015 et 2020, le maximum d'émissions peut s'élever à 475 ppm, à condition qu'il soit suivi de réductions substantielles immédiates.
- Un premier objectif doit consister à réduire de 50 % les émissions globales d'ici à 2050, par rapport à 1990.
- Dans la perspective d'un développement soutenable des émissions, celles-ci ne dépasseront pas le seuil de 2 tonnes d'équivalent CO₂ par citoyen de la terre et par an.¹

Sur cette toile de fond, les Amis de la Nature demandent aux États membres de l'Union européenne de renforcer leur leadership déjà revendiqué dans les négociations sur un accord post-Kyoto. Dans ce contexte, leurs positions politiques s'orienteront en fonction de constats scientifiques et non pas d'après les intérêts de groupes de lobbying puissants. Lors des prochains sommets sur le climat à Poznan / PL (2008) et à Copenhague / DK (2009), les grandes économies nationales industrialisées de l'Union auront à émettre des signaux clairs vers les pays émergents et en développement en s'engageant pour des réductions substantielles et en soumettant en même temps aux pays du Sud des offres de financement de mesures de mitigation et d'adaptation². Une telle attitude augmentera la pression sur les États Unis pour qu'ils participent de manière constructive à un accord post-2012 en matière de climat.

D'après les Amis de la Nature, le leadership de l'UE en matière de politique climatique reposerait sur les piliers suivants :

- adhésion claire au seuil des 2 degrés Celsius
- engagement des États dont les émissions dépassent la moyenne de réduire leurs émissions de 30 % d'ici à 2020 et de 80 % d'ici à 2050, l'année 1990 servant de référence
- respect des engagements actuels en matière de réduction, d'ici à l'expiration de la première période de Kyoto en 2012
- amélioration continue du système d'échange d'émissions (EU-ETS) qui doit garantir d'ici à l'an 2012 une répartition équitable, un contrôle sans faille de la qualité et la mise aux enchères complète des droits d'émission. L'inclusion de secteurs supplémentaires fortement émetteurs (par exemple le secteur de l'aviation et le bâtiment) doit être accélérée.

¹ PNUD (2007) : Rapport mondial sur le développement humain - 2007/2008 : La lutte contre le changement climatique : un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé

² Mitigation=atténuation de la puissance du changement climatique

- mise en œuvre au plan européen d'une réforme fiscale écologique, avec imposition de la consommation d'énergie et de ressources et détaxation du travail.
- création d'un Conseil pour le climat au sein de l'UE qui – a l'instar du GIEC opérant au plan global – élaborera des mesures scientifiquement fondées et concrètes pour l'UE et assurera un monitoring continu de leur mise en œuvre.
- mise en application du « Livre vert de l'UE sur l'adaptation au changement climatique » qui stipule des mesures d'adaptation aux conséquences déjà inéluctables du changement climatique à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe comme élément d'une politique climatique intégrée. L'adaptation au changement climatique doit devenir un thème central de la coopération au développement au sein de l'UE.
- responsabilité globale de l'Europe dont les émissions de CO₂ sont au-dessus de la moyenne, pour le monde et notamment pour les pays en développement et récemment industrialisés qui émettent au-dessous de la moyenne et qui sont plus que les autres concernés par le changement climatique ; cette responsabilité doit se traduire entre autres par les mesures suivantes :
 - conception de mécanismes et institutions performants permettant de financer, en plus de l'éradication de la pauvreté, des projets ciblés de mitigation et d'adaptation dans des pays émergents et en développement. L'alimentation des fonds correspondants devrait se faire d'après le principe de « l'émetteur-payeur » au moyen de taxes sur l'énergie, de la vente de droits d'émission ou de nouveaux instruments de financement, par exemple des taxes sur les billets d'avion, sur les transactions de devises ou sur le kérosène.
 - prise d'influence active sur des institutions financières nationales et internationales (Banques de développement, Banque mondiale, Fonds monétaire international, ...) pour qu'elles abandonnent leur politique de soutien et d'incitation aux énergies fossiles et nucléaires, en faveur des énergies et techniques renouvelables, efficaces et décentralisées.

Une stratégie globale de l'Union européenne en matière de climat, basée sur les mesures principales ci-dessus, a d'une part besoin d'investissements nettement plus importants dans les domaines de l'éducation au développement durable ainsi que d'une recherche pertinente pour le climat et le développement durable. D'autre part il s'agit de développer et de mettre en œuvre des réformes structurelles profondes dans tous les secteurs économiques, notamment dans les domaines de l'énergie, des transports, de l'industrie, du bâtiment, de l'agriculture et de la sylviculture.

a. Énergie

- Augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation totale de l'UE à 25 % d'ici à 2020, et à 50 % d'ici à 2050.
- Élaboration d'un plan d'efficacité énergétique, sur la base du « Livre vert sur l'efficacité énergétique de l'UE » qui stipule des économies d'énergie de 20 % d'ici à 2020. Sont aussi à respecter par les pays membres les directives de l'UE déjà existantes relatives à l'efficacité énergétique.
- Un « non » clair à l'énergie nucléaire qui, vu ses risques incalculables et l'incertitude concernant des éléments de la chaîne de production (par exemple

obtention et stockage définitif des combustibles radioactifs), est à considérer comme une impasse dangereuse en matière de protection du climat.

- Halte à toutes les subventions et aides aux énergies fossiles et à la construction de nouvelles centrales à charbon, afin de ne pas entraver le développement d'énergies favorables au climat.
- Aides généreuses à la production énergétique faisant appel au soleil, au vent, à l'eau et à la biomasse, à condition que des critères généraux de durabilité soient respectés.
- Introduction de normes minima d'efficacité pour les technologies transversales consommatrices d'énergie dans l'industrie, par exemple mécanismes d'entraînement, compresseurs ou éclairage.
- Introduction et harmonisation d'une fiscalité énergétique en fonction de la consommation, comme incitation aux économies d'énergie, sans que les socialement plus faibles soient excessivement mis à contribution.

b. Transports

- Moratoire immédiat sur l'objectif de l'UE d'atteindre d'ici à 2020 une part de 10 % d'agrocultures dans les carburants. Au vu des résultats d'études récentes et face à la crise alimentaire mondiale, les agrocultures s'avèrent inefficaces en matière de protection du climat, étant donné que la réduction nette réalisable au niveau des émissions ne présente pas de rapport acceptable aux coûts écologiques accessoires.
- Taxation des émissions de véhicules, avec un système bonus malus pour une limite de 120 g CO₂/km d'ici à 2012 et de 80 g CO₂ d'ici à 2020.
- Amendement de la Directive de l'UE relative au coût des infrastructures, avec taxation des transports de marchandises en fonction des émissions et fixation de plafonds dans des régions de transit.
- Prise en compte d'un facteur RF (indice de forçage radiatif) scientifiquement fondé pour l'inclusion du secteur de l'aviation dans le système d'échange d'émissions à partir de 2012.
- Réduction des aides publiques pour la construction d'autoroutes et suppression de subsides publics pour l'agrandissement d'aéroports.
- Subventions pour l'aménagement d'un réseau ferroviaire paneuropéen et à grande vitesse et harmonisation des systèmes d'exploitation et tarifaires dans le trafic ferroviaire transfrontalier.
- Mesures en faveur d'une planification territoriale réduisant le trafic et utilisation renforcée de technologies d'information et de communication pour la mise en réseau et la tarification harmonisée des systèmes de transport public.
- Extension des programmes d'aide à la recherche et au développement de technologies de transport énergiquement efficaces.

c. Bâtiment

- Extension de la Directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments, en vue d'une mise en œuvre généralisée des principes de la maison passive pour de nouvelles constructions, ainsi que cahiers de charges sévères pour la réhabilitation de bâtiments.
- Programmes d'aide généreux pour la réhabilitation de bâtiments dans les États membres.
- Contrôles en matière d'application, dans les États membres, de la Directive européenne déjà existante sur la performance énergétique des bâtiments.
- Action ciblée des États membres pour faire accéder les populations socialement défavorisées aux mesures d'efficacité énergétique.

d. Agriculture et sylviculture

- Redistribution des aides agricoles européennes et nationales, en vue d'aider les exploitations travaillant dans le respect des critères d'une agriculture écologiquement réfléchie et de la protection du climat et dont les terres agricoles présentent une teneur en humus plus élevée.
- Mesures politiques au plan international contre la déforestation des forêts tropicales et l'assèchement de zones humides en vue de l'exploitation agricole. C'est en premier lieu la politique des échanges extérieurs de l'Union européenne qui a besoin d'être restructurée à cet effet.
- Taxes d'importation sur les fourrages provenant de processus de production non durables et de surfaces résultant de la déforestation de forêts tropicales.
- Introduction d'une redevance climatique sur des engrais minéraux azotés.
- Financement de publicités au plan communautaire pour des modes d'alimentation avec moins de viande.

3. Contributions des Amis de la Nature à la protection du climat

Les Amis de la Nature sont une organisation forte basée sur ses adhérents. En formulant des propositions politiques et en entreprenant de sensibiliser les adhérents, les organisations AN ne seront crédibles que si elles jouent elles-mêmes un rôle de précurseurs et prouvent que les nouveaux choix stratégiques proposés sont mis en œuvre là où les Amis ont de l'influence.

Dans cet effort de se montrer précurseurs d'un tournant politico-culturel, les Amis de la Nature adoptent un vaste programme pour faire face aux défis du changement climatique. Sont ainsi définies des mesures en faveur du climat et pour l'adaptation aux conséquences de changements climatiques, à mettre en œuvre d'ici à l'an 2012 à travers les activités générales des diverses structures du mouvement, dans les Maisons des Amis de la Nature, dans le domaine des voyages et de la mobilité, dans l'action politique et dans la gestion de leurs bureaux.

a. Activités générales des Amis de la Nature

Campagnes de sensibilisation relatives aux modes de vie favorables au climat :

Dans le cadre de leurs relations publiques et de la communication à leurs adhérents (par exemple revues, sites web, mailings, ...), les organisations d'Amis de la Nature sensibilisent régulièrement pour des changements nécessaires au niveau des modes de vie et des comportements de consommation. Des partenariats avec des organisations spécialisées dans la protection du climat peuvent renforcer cette action.

Les campagnes seraient à organiser en fonction des divers groupes cibles (par exemple adhérents/non-adhérents, employés/responsables) et devraient avoir pour objectif de renforcer le sentiment de responsabilité de chacun vis-à-vis du climat. C'est ainsi que l'information sur l'empreinte écologique en CO₂ de divers produits, assortie d'un budget personnalisé de CO₂ de deux tonnes par an, est un instrument efficace pour mettre en évidence les effets nuisibles au climat sur le plan individuel.

Des projets et campagnes de l'Internationale des Amis de la Nature et de ses organisations membres, par exemple le Paysage de l'année, ont entre autres pour objectif la mobilité compatible avec l'environnement et le climat. Également dans le cadre de la mise en œuvre au plan local de la campagne internationale des Sentiers Natura, des suggestions sont données pour des activités de loisirs dans la région et l'utilisation de moyens de transport respectueux de l'environnement.

b. Maisons des Amis de la Nature

Les économies de CO₂ dans la construction, l'entretien et la gestion des plus de mille Maisons sont l'un des moyens majeurs des organisations d'Amis de la Nature en vue de la protection du climat et de l'adaptation au changement climatique.

Construction : Les nouvelles Maisons des Amis de la Nature seraient construites exclusivement comme bâtiments à faible consommation d'énergie et leurs besoins annuels en chaleur utile ne doivent pas dépasser les 40 kWh/m². De préférence, les Maisons d'Amis de la Nature seront des maisons passives dont les besoins maximaux annuels en chaleur utile se monteront à 15 kWh/m². Tout projet de

construction sera précédé d'une prospection détaillée des possibilités de soutien, de financement et de mise en œuvre.

Réhabilitation thermique : Les pertes d'énergie utile peuvent être considérablement réduites par des mesures techniques et organisationnelles. Toutes les Maisons existantes des Amis de la Nature devraient faire l'objet d'une analyse de leur substance. D'ici à 2012, chaque Maison devrait disposer d'un certificat d'après la Directive de l'Union européenne sur l'efficacité énergétique des bâtiments et d'un plan de réhabilitation thermique, basé sur une analyse individuelle coût-utilité. À cette date, le plus grand nombre possible de maisons devraient déjà avoir fait l'objet d'une réhabilitation thermique. Dans ce contexte on tiendra aussi compte des technologies de récupération de la chaleur.

Énergies renouvelables : Une initiative des Amis de la Nature en matière d'énergie devrait permettre à un grand nombre de Maisons de couvrir le plus tôt possible leurs besoins en énergie par des énergies renouvelables, soit par l'utilisation directe du solaire (photovoltaïque ou chaleur solaire), du vent, de l'eau, de la biomasse (bûches, plaquettes ou granulés), de la chaleur terrestre (pompe à chaleur) soit, en cas d'approvisionnement externe, par le recours à des fournisseurs de courant écologique. D'ici à 2020, la part des énergies renouvelables devrait être de 90 % au moins.

Gestion d'après le principe de l'efficacité énergétique : Un programme individuel d'économie d'énergies serait à élaborer pour chaque Maison AN, avec l'aide d'un expert externe. Ce programme comprendrait, entre autres, des mesures de suivi de la consommation énergétique, d'optimisation de la technique d'éclairage, de régulation de la consommation d'eau chaude ou l'acquisition d'appareils énergétiquement efficaces.

Fournisseurs régionaux : Les matériaux, produits et services nécessaires à la construction, à l'entretien et à la gestion de Maisons AN devraient – là où ceci est possible – être achetés uniquement dans la région, afin d'éviter le transit et le transport à forte consommation d'énergie.

Encourager les précurseurs : Il s'agit d'encourager en particulier les Maisons AN faisant figure de précurseurs et de les faire connaître auprès des adhérents.

c. Voyages et mobilité

Le transport de personnes lié au tourisme, notamment en voiture et en avion, est l'un des principaux facteurs du changement climatique. Transférer les déplacements inévitables sur le chemin de fer et les bus doit donc être la première priorité lors de la planification d'activités des Amis de la Nature. Dans le cas de voyages par avion inévitables, des dons seraient à verser à des opérateurs sérieux de compensation CO₂.

Voyages à forfait et de groupes : les voyages à forfait et de groupes proposés ou organisés par des Amis de la Nature devraient, dans la mesure du possible et de l'acceptable, se faire par des moyens de transport énergétiquement efficaces, par exemple le chemin de fer et le bus. Pour des destinations à moins de 800 km de distance, aucun voyage en avion ne serait proposé, pour des destinations au-delà de cette distance, l'éloignement et la durée du séjour devraient présenter un rapport raisonnable (moins de 2000 km : au moins 8 jours de séjour ; plus de 2000 km : au moins 14 jours de séjour). S'agissant de voyages en avion, les voyageurs seraient à

motiver pour entreprendre le transfert vers et de l'aéroport par les moyens de transport collectifs et à informer sur l'empreinte écologique laissée par un voyage en avion (émissions de CO₂). À ce propos on aura à prendre en compte le forçage radiatif plus élevé des émissions dans des couches plus élevées de l'atmosphère (moyennant l'indice de forçage radiatif). Tous les voyages en avion proposés ou organisés par les Amis de la Nature devraient s'accompagner d'un don correspondant à l'initiative atmosfair (ou à d'autres opérateurs sérieux de compensation CO₂). Dans tous les catalogues de voyages des Amis de la Nature, une priorité nette serait à accorder à des destinations touristiques régionales, synonymes de voyages d'approche courts.

Voyages individuels : Concernant les voyages d'approche vers une installation AN ou un site d'un projet AN (par exemple Maisons AN, Sentiers Natura, etc.), il s'agira d'informer dans la mesure du possible les adhérents sur des variantes de déplacement respectueuses du climat. Des services spécifiques faciliteraient aux adhérents le recours aux transports publics (par exemple centrales de mobilité, horaires des transports publics sur les sites web, etc.), des offres spéciales (par exemple tarifs réduits dans les Maisons AN sur présentation d'un billet de train) pourraient constituer un élément de motivation. Les installations AN devraient proposer à leurs usagers une mobilité individuelle respectueuse du climat (par exemple location de vélos ou de véhicules solaires).

Voyages liés aux activités AN : Des voyages pour des organisations des Amis de la Nature ne seraient entrepris que dans le cas où le déplacement ne peut pas être remplacé par les techniques de communication modernes. Les lignes directrices des voyages à forfait et de groupes s'appliquent également aux voyages d'affaires. Des dons à atmosfair pour compenser les émissions des voyages en avion seraient à considérer comme un élément fixe des frais de déplacement à rembourser par les organisations AN. Généralement parlant on cherchera à réduire nettement les déplacements en avion liés aux voyages d'affaires.

Hébergement : Dans la mesure du possible, les Amis de la Nature feront appel, pour les voyages et excursions qu'ils organisent, à des hébergements répondant à des critères écologiques ambitieux. Sont à privilégier des hébergements disposant de labels nationaux agréés, par exemple : Österreichisches Umweltzeichen (A), Blauer Engel (D), Viabono (D), Steinbock-Label (CH), The Green Key (F, NL, S, DK, EST), The Green Tourism Business Scheme (UK), Legambiente Turismo (I) ou de labels internationaux comme l'Écolabel européen (la fleur de l'UE) ou le Green Globe.

Campagnes de sensibilisation pour des comportements de voyage respectueux du climat : Dans le cadre de la sensibilisation générale vers des modes de vie respectueux du climat (voir point a), on parlera également des comportements de voyage. À ce titre on s'attachera en premier lieu à améliorer les notions sur le coût écologique des divers moyens de transport utilisés pour le voyage, à signaler des alternatives et des solutions possibles, à conférer une image moderne et innovante aux voyages organisés d'après les critères de la mobilité douce. En plus de cela il s'imposera de renverser les tendances actuelles en matière de voyages, pour passer du « plus souvent et plus loin » au « moins souvent et plus près ».

d. Action politique

Dans le programme de travail politique de l'Internationale des Amis de la Nature et des fédérations nationales une priorité première sera accordée à la protection du

climat. Le lobbying en matière de politique climatique demande au plan international une démarche en réseau et coordonnée des organisations de la société civile. Des positions et recommandations élaborées en commun devraient être résolument défendues par les diverses organisations AN dans le discours politique dans leurs pays.

Budget pour les actions de politique climatique : L'Internationale des Amis de la Nature ainsi que ses organisations membres devraient prévoir dans leurs budgets une part concrète pour des activités de politique climatique.

Collaboration au sein des Green 10 : La plate-forme Green 10 des dix principales organisations environnementales d'Europe, dont l'IAN fait partie, fournit à celle-ci le cadre pour ses activités européennes en matière de politique climatique. Au sein des Green 10 une collaboration plus étroite doit être entamée avec le Bureau européen de l'environnement (BEE) et le Climate Action Network Europe (CAN-E).

Mise en réseau avec les organisations de la société civile en dehors de l'Union européenne : Au sein des Green 10, l'Internationale des Amis de la Nature prépare une mise en réseau progressive avec des organisations de la société civile, opérant en matière de protection de climat aux États-Unis, au Canada, en Australie et au Japon. L'objectif serait de défendre, dans les négociations de l'après-Kyoto (par exemple Copenhague 2009), une position forte et commune de la société civile des pays industriels dont les émissions dépassent la moyenne. Le Climate Action Network International se propose comme plate-forme de communication. À moyen terme on cherchera à développer la mise en réseau en matière de climat avec des organisations non gouvernementales dans les pays récemment industrialisés (Chine, Inde, Brésil, etc.) ; à long terme cette mise en réseau devrait aussi porter sur des organisations dans des pays en développement – notamment sur nos organisations membres et partenaires. Des coopérations avec des organisations non gouvernementales dans des pays en développement, en vue de la mise en œuvre de mesures d'adaptation au changement climatique, s'imposent déjà à court terme.

Action politique au plan national : Les organisations AN devraient s'engager à transporter vers l'opinion et les acteurs politiques de leur pays les revendications politiques formulées aux échelles internationale et européenne. La mise en réseau avec d'autres organisations non gouvernementales opérant au plan national doit être recherchée.

e. Écologie de bureau

Courant à base d'énergies renouvelables : Là où il y en a la possibilité, les bureaux des organisations d'Amis de la Nature devraient acheter le courant à des fournisseurs produisant uniquement à base d'énergies renouvelables.

Plan d'économies d'énergie pour les bureaux : Un plan d'économies d'énergie serait à élaborer pour chaque bureau d'Amis de la Nature, au moyen d'une analyse de ce qui existe et de ce qui devrait être réalisé et d'un suivi régulier de la consommation d'énergie. Ce plan tiendra compte, entre autres, des mesures suivantes : optimisation de la technique d'éclairage (par exemple lampes économiques), régulation de la consommation d'eau chaude, achat de nouveaux matériels uniquement s'ils disposent du certificat Energy Star de l'UE, règlements internes pour l'utilisation d'ascenseurs (par exemple uniquement pour monter, pour plus de deux étages, etc.), mesures d'efficacité par un pré-règlage des appareils de bureau (par exemple impression recto-verso comme norme).

Navetteurs : Les collaborateurs utilisant les transports publics pour aller au travail, devraient être encouragés (par exemple contribution au coût des billets).

Achats, services externes : Les achats de fournitures de bureau et de services externes (par exemple consultants, comptabilité, etc.) se feront auprès de producteurs ou prestataires régionaux, afin d'éviter des transports de longue distance.

Matériels imprimés : La production d'imprimés se fera uniquement auprès de prestataires travaillant sur la base de critères écologiques sévères (par exemple Directive « Imprimés à faibles émissions nocives » d'après l'écolabel autrichien). Dans le cas de commandes d'impression importantes, les émissions restantes de la production et de la distribution seraient à compenser par des dons à des opérateurs de compensation sérieux.